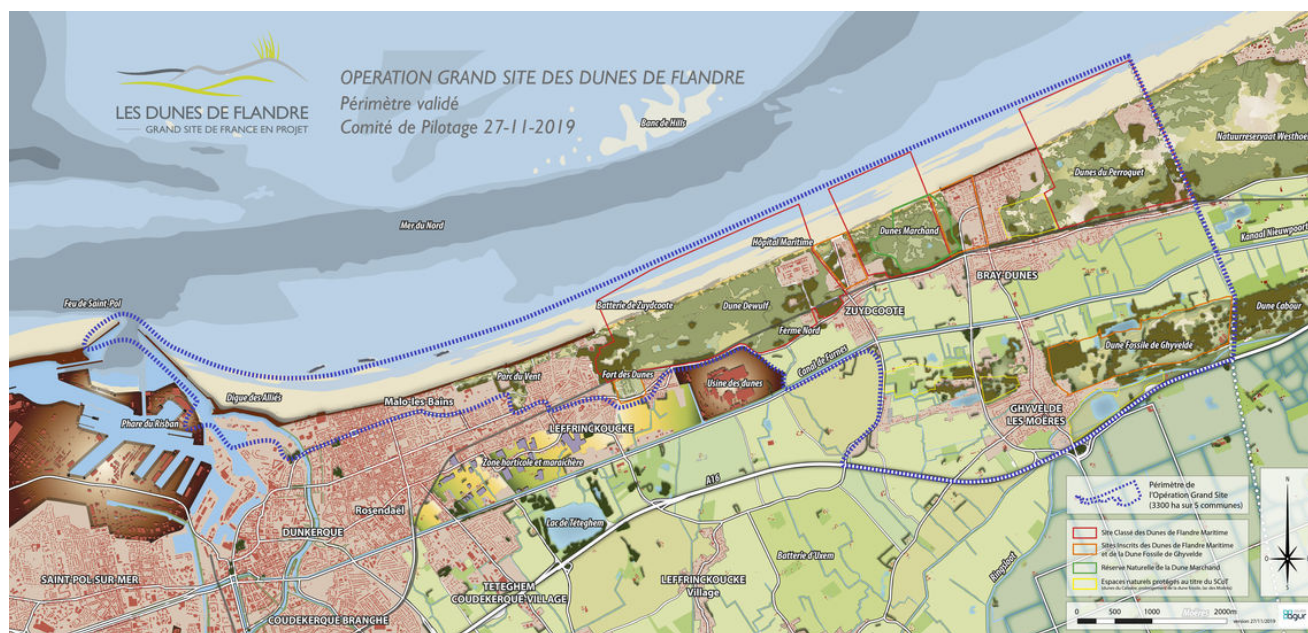


## Le périmètre



Le périmètre proposé est à la fois le territoire de projet et de labellisation. Celui-ci n'est pas calqué sur les limites administratives des communes concernées par le Grand Site mais sur une cohérence paysagère et sur un équilibre qui entre en résonance avec l'esprit des lieux (sable et mémoire).

La cohérence du périmètre :

- avec l'esprit des lieux des Dunes de Flandre,
- un rapport d'échelle entre les sites classés et inscrits (presque 1/3),
- le sable et la mémoire comme clef d'entrée,
- une expérience de visite (qui va au-delà des espaces dunaires) de paysage et de sites complémentaires.

La **limite Ouest** intègre les marqueurs maritimes du paysage le Feu de Saint-Pol, le phare du Risban, la jetée de Malo et l'entrée du port de Dunkerque.

La **limite Nord** du périmètre suit la limite de l'estran sableux qui se découvre lors des plus grandes marées basses et qui correspond aux limites du site classé.

La **limite Est** épouse la frontière Franco-Belge, il s'agit de la seule portion qui suit la limite administrative. Les réflexions transfrontalières en cours tendent à dépasser cet effet frontière qui n'a pas de sens au niveau paysager.

La **limite Sud** assume une dimension urbaine en intégrant une partie de quartier balnéaire ainsi qu'une dimension agricole en liant les espaces dunaires littoraux et intérieurs.

## Télécharger la carte

→ Carte périmètre OGS Dunes de Flandre

**JPG** Télécharger (6.4 MB)

□